

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 4 mai 2018

Date d'émission: 25 juillet 2007

No de fiche: 108B-22

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

601 Lubrifiant pour axes et maillons de chaîne de transmission (en vrac)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiant au pétrole.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
 860 Salem Street
 Groveland, MA 01834-1507, USA
 Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
 (Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
 Demandes de FDS: www.chesterton.com
 Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
 Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
 Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055
 UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,
 D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
 Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)
 I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

2.1.2. Informations supplémentaires

Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence: P301/310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH
Distillats naphténiqes lourds (pétrole), hydrotraités*	70-80	64742-52-5 265-155-0	01-211946 7170-45	Asp. Tox. 1, H304
Autres Ingrédients:				
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	5-10	108419-35-8 283-740-9	ND	Non classé

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

¹Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire. Le contact direct avec les yeux peut causer leur irritation. La concentration élevée des vapeurs peut causer l'irritation des yeux et du système respiratoire, les maux de tête et les vertiges. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Interdire l'accès à la zone de déversement. Les surfaces peuvent être glissantes. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Les récipients doivent rester fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	ppm	VME ¹ mg/m ³	TLV ACGIH ppm	mg/m ³
Brouillard d'huile, minérale	–	–	–	5
Ester acétique d'alcool oxygéné*	–	–	–	–

*Limite recommandé par Chesterton, 8 h: 50 ppm, 10 mg/m³.

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**Travailleurs**

Non disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque intégral ou un demi-masque équipé d'un filtre combiné anti-poussière et anti-vapeur organique (type de filtre EN A/P).

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (par ex., Viton*, néoprène ou nitrile). *Marque déposée de DuPont.

Protection des yeux et du visage: Lunettes protectrices

Autres: Gants et vêtements protecteurs nécessaires pour le contact répété ou prolongé avec le liquide.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	liquide de faible viscosité	Odeur	légère odeur de pétrole
Couleur	ambré	Seuil olfactif	n'est pas défini
Point initial d'ébullition	220°C	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	< 1%
% volatil (par volume)	9%	pH	n'est pas applicable
Point éclair	144°C	Densité relative	0,9 kg/l
Méthode	PM, vase clos	Coefficient (eau/huile)	< 1
Viscosité	28 cps @ 25°C	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Température de décomposition	n'est pas défini	Solubilité dans l'eau	légèrement soluble
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas défini

9.2. Autres informationsViscosité cinématique: 16,8 mm²/s.**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-rubrique 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

La soude caustique, les oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 5000 mg/kg, estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	DL50, rat	> 5000 mg/kg

Par voie cutanée: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 2000 mg/kg, estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	DL50, lapin	> 3160 mg/kg

Par inhalation:

La concentration élevée des vapeurs peut causer l'irritation des yeux et du système respiratoire, les maux de tête et les vertiges.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5 mg/l, estimé

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	< 0,5 / 8,0, estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	Irritation de la peau, lapin	Légèrement irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Le contact direct avec les yeux peut causer leur irritation.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	< 15 / 110, estimé
Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13	Irritation des yeux	Légèrement irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: Selon les données obtenues de produits similaires, ne sensibilise pas la peau. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: n'a produit aucun signe d'irritation cutanée ou de réaction de sensibilisation cutanée dans un test de sensibilisation répétée (HRIPT) des volontaires humains.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: cette substance n'est pas considérée comme étant mutagène et présente un potentiel de développement de tumeurs négatif, selon les résultats du test d'Ames modifié, avec un indice mutagène inférieur à 1,0. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: devrait être non mutagène sur la base de données concernant des produits similaires.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité pour la reproduction:

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13, DSENO maternelle, rat: 500 mg/kg/jour; DSENO sur le développement, rat: 2500 mg/kg/jour.

STOT - exposition unique:

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: aucune donnée disponible.

STOT - exposition répétée:

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13, DSENO, Étude subchronique par voie orale de 90 jours, rat: 500 mg/kg/jour.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations:

Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: les données disponibles indiquent que ce produit ne présente pas une toxicité aiguë. Phosphate d'éther de polyoxyéthylène-oléyl: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (algues, basé sur des données provenant de produits similaires.).

12.2. Persistance et dégradabilité

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: 31% biodégradation (OECD 301F, 28 jours). Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: censé se biodégrader lentement dans le sol et l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: bioaccumulation anticipée.

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide de faible viscosité. Légèrement soluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités: les quantités importantes peuvent pénétrer le sol et contaminer les eaux souterraines. Acide acétique, esters d'isoalkyles en C11-14, riches en C13: anticipation d'une grande affinité pour l'absorption par les sols et les sédiments

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Le produit libre doit être incinéré ou peut convenir au mélange de combustibles. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict. Ce produit n'appartient pas à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

US DOT: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

US DOT: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

US DOT: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

US DOT: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE**

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: Aucun

15.1.2. Réglementations nationales

Tableaux des maladies professionnelles: 84

Autres réglementations nationales: Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
 ND : Non disponible
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 US DOT : Ministère américain des transports
 VLCT: Valeur limite court terme
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:

Classification	Classification procedure
Asp. Tox. 1, H304	Sur la base des composants et données d'essais

Mentions H pertinentes: H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Noms des pictogrammes de danger: Danger pour la santé

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 2.1, 2.2, 3, 4.1, 8.1, 12.2, 12.3, 16.

Date de révision: 4 mai 2018

Plus d'informations: Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.